

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 00

L'an deux mille dix  
le 19 Juillet  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2010

**PRESENTS :** Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mrs P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA  
Mr R. LA TORRE, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mrs A. PRUVOST, A. COZANET, B. STERN,  
Mlle E. GIGANT, C. COLLANGETTES, F. FILIGHEDDU,  
Conseillers municipaux

**POUVOIRS :**

Transmis Sous Préfecture le 21/07/10  
Reçu en Sous Préfecture le 21/07/10

Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr A. COZANET  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS  
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. PRUVOST

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme D. CORDOLA

N° 54/2010

**Décision modificative n° 02 – Budget Commune 2010**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2311<sup>LES</sup> 1 à 3,  
L 2312 – 1 à 4 et L 2313 – 1 et suivants,

VU la délibération en date du 29 Mars 2010, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif 2010,

Madame le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
673 titres annulés sur exercices antérieurs		500, 00
6574 subvention aux Associations		600, 00
611 contrats de prestation de service	1 100, 00	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,  
DONNE son accord à l'unanimité pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillées.

Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS



83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	652 800,00	0,00	-1 100,00	-1 100,00	-1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 084 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 073,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	474 377,38	0,00	600,00	600,00	600,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 218 100,38</b>	<b>0,00</b>	<b>-500,00</b>	<b>-500,00</b>	<b>-500,00</b>
66	Charges financières	100 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 600,00	0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 319 800,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	195 078,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	253 522,62		0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>448 600,62</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 768 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2009 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 164 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	268 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 758 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 758 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 758 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. I-B - Modalités de vote. (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.  
(5) D 023 = R021 ; D1 040 = RF 042 ; R1 040 = DF 042 ; D1 041 = R1 041 ; DF 043 = RF 043.  
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC, ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.  
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe A9 - Détail des opérations pour compte de tiers).  
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération R1 021 + R1 040 - D1 040

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-1 100,00		-1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	600,00		600,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	652 800,00	-1 100,00	-1 100,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén)	4 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	15 000,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	45 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	600,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	27 600,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	500,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	4 800,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	207 400,00	-1 100,00	-1 100,00
6122	Crédit-bail mobilier	18 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	0,00	0,00
61521	Terrains	14 000,00	0,00	0,00
61522	Bâtiments	10 000,00	0,00	0,00
61523	Voies et réseaux	3 000,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	9 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	24 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	6 500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs (5)	6 800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires (5)	20 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux (5)	25 000,00	0,00	0,00
6228	Divers (5)	20 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions (5)	5 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies (5)	4 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés (5)	600,00	0,00	0,00
6237	Publications (5)	5 500,00	0,00	0,00
6238	Divers (5)	4 000,00	0,00	0,00
6248	Divers (5)	11 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements (5)	200,00	0,00	0,00
6256	Missions (5)	200,00	0,00	0,00
6257	Réceptions (5)	2 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement (5)	6 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications (5)	12 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...) (5)	1 100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux (5)		0,00	0,00
63512	Taxes foncières	14 500,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 084 850,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	750,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	13 500,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	4 800,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	655 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	50 000,00	0,00	0,00

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

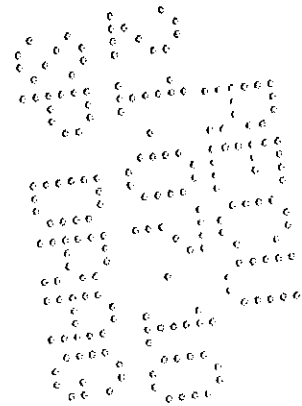
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
64168	Autres emplois d'insertion	1 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	74 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	145 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	61 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	32 000,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	8 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 700,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	28 000,00	0,00	0,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	2 600,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 073,00	0,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	573,00	0,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	3 500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	474 377,38	600,00	600,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels .	19 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	45 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 700,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00	0,00
6535	Formation		0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	95 655,00	0,00	0,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement	219 622,38	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00	0,00	0,00
65733	Départements		0,00	0,00
657362	CCAS	3 000,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres .	68 100,00	600,00	600,00
658	Charges diverses de la gestion courante	18 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+666)</b>		<b>2 216 100,38</b>	<b>-500,00</b>	<b>-500,00</b>
66	Charges financières (b)	100 200,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	98 200,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	2 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>2 319 800,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	196 078,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)	253 522,62	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des Immos incorporelles et corporelles	377,62	0,00	0,00
6812	Dotations aux amort. des charges de fonctionnement à répa	253 145,00	0,00	0,00
Total des prélèvements issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement		448 600,62	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>448 600,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 768 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

83152 Code INSEE	COMMUNE DU RAYOL-CANADEL/MER BUDGET COMMUNAL	DM	2010
---------------------	---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2009 (12)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (12)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;  
(2) Cf. I - B - Modalités de vote ;  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;  
(5) Sauf le compte 621 révoqué au sein du chapitre D12 ;  
(6) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;  
(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;  
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;  
(10) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
(11) Chapitre de sinlé à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
(12) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix  
le 19 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mrs P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA  
Mr R. LA TORRE, Adjoint  
Mme C. MARTINEZ, Mrs A. PRUVOST, A. COZANET, B. STBRN,  
Mlle E. GIGANT, C. COLLANGETTES, F. FILIGHEDDU,  
Conseillers municipaux

POUVOIRS :

Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr A. COZANET  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS  
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. PRUVOST

Transmis Sous Préfecture le 21/07/10  
Reçu en Sous Préfecture le 21/07/10

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

N° 55/2010

Attribution d'une subvention à l'Association Culturelle du Rayol-Canadel

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Association Culturelle du Rayol-Canadel pour leur permettre de couvrir une partie des frais occasionnés par l'organisation d'un concert à l'Eglise du Rayol, le 15 juillet 2010,

Le montant proposé est 600 euros qui couvrirait la location d'un piano.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE à l'unanimité, d'octroyer une aide de 600 euros à l'association Culturelle du Rayol-Canadel, pour l'organisation du concert du 15 juillet 2010.

DIT que cette somme est prévue à l'article 6574 subvention de fonctionnement aux associations.

Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix  
le 19 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2010

**PRESENTS :** Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mrs P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA  
Mr R. LA TORRE, Adjoint  
Mme C. MARTINEZ, Mrs A. PRUVOST, A. COZANET, B. STERN,  
Mlle E. GIGANT, C. COLLANGETTES, F. FILIGHEDDU,  
Conseillers municipaux

**POUVOIRS :**

Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr A. COZANET  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS  
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. PRUVOST

Transmis Sous Préfecture le 21/07/10  
Reçu en Sous Préfecture le 21/07/10

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme D. CORDOLA

N° 56/2010

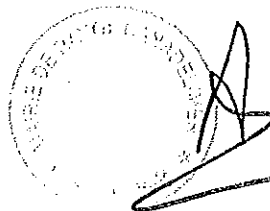
**Bilan d'activités 2009 : SIVOM Du Littoral des Maures**

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal et a mis à la disposition de la population le Bilan d'activités de l'exercice 2009 du SIVOM Du Littoral des Maures

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, délibère et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce bilan.

Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS





DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix  
le 19 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mrs P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA  
Mr R. LA TORRE, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mrs A. PRUVOST, A. COZANET, B. STERN,  
Mlle E. GIGANT, C. COLLANGETTES, F. FILIGHEDDU,  
Conseillers municipaux

POUVOIRS :

Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr A. COZANET  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS  
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. PRUVOST

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

Transmis Sous Préfecture le 21/07/10  
Reçu en Sous Préfecture le 21/07/10

N° 57/2010

Bilan d'activités 2009 : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal et a mis à la disposition de la population le Bilan d'activités de l'exercice 2009 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la corniche des Maures

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, délibère et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce bilan.

Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS



DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

Mairie  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix  
le 19 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mrs P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA  
Mr R. LA TORRE, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mrs A. PRUVOST, A. COZANET, B. STERN,  
Mlle E. GIGANT, C. COLLANGETTES, F. FILIGHEDDU,  
Conseillers municipaux

POUVOIRS :

Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr A. COZANET  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS  
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. PRUVOST

Transmis Sous Préfecture le 21/07/10  
Reçu en Sous Préfecture le 21/07/10

SECRETARE DE SEANCE : Mme D. CORDOLA

N° 58/2010

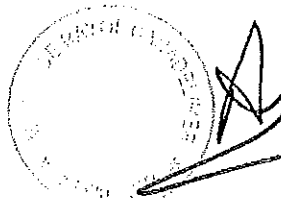
Bilan d'activités 2009 : Syndicat Intercommunal du Golfe de St Tropez

Madame le Maire a présenté au Conseil Municipal et a mis à la disposition de la population le  
Bilan d'activités de l'exercice 2009 du Syndicat Intercommunal du Golfe de St Tropez

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, délibère et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ce bilan.

Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS



MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoir (s) : 04  
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 26/07/2010  
Reçu Sous Préfecture le 26/07/2010

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix  
le 19 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juillet 2010

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire  
Mrs P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA  
Mr R. LA TORRE, Adjoints  
Mme C. MARTINEZ, Mrs A. PRUVOST, A. COZANET, B. STERN,  
Mlle E. GIGANT, C. COLLANGETTES, F. FILIGHEDDU,  
Conseillers municipaux

POUVOIRS :

Mr C. CAVALLI a donné pouvoir à Mr P.N. BENVENUTI  
Mme M.R. ORLANDO LANDRY a donné pouvoir à Mr A. COZANET  
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS  
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. PRUVOST

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme D. CORDOLA

N° 59/2010

Opération « Cœur de Village » : habilitation au Maire pour conclure la convention s'y rapportant

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après plusieurs mois de négociations, la société AKTIMO vient d'adresser à la commune, le 9 juillet dernier, une proposition concernant l'acquisition de la parcelle AP n° 100, située 52 avenue du Touring Club au Rayol-Canadel, ainsi que la vente à la commune de 8 logements réalisés dans l'un des deux immeubles que cette société se propose d'édifier sur cette parcelle suivant permis de construire et de démolir n° 08315210J0007 du 28 avril 2010.

La société se propose d'acquérir le terrain au prix de 1 600 000 € alors que l'estimation de France Domaine relative à sa valeur s'établit à 1 572 000 €. La commune cède donc le terrain à un prix supérieur à celui estimé par l'administration fiscale.

Concernant l'acquisition des appartements, l'estimation domaniale s'établissait à une valeur de 1 200 000 € pour 7 logements, outre 106 000 € pour la valeur du cabinet de dentiste situé au 1<sup>er</sup> étage.

Il est apparu opportun de ne pas conserver ce cabinet en 1<sup>er</sup> étage et de le transformer en appartement, l'acquisition portera donc sur 8 logements. Pour les logements, l'estimation domaniale s'établit à 1 200 000 € pour une surface totale de 400,91 m<sup>2</sup>, ce qui représente une valeur au m<sup>2</sup> habitable de 2 993 € TTC.

La valeur du cabinet de dentiste était estimée à 2 000 € du m<sup>2</sup> habitable. Ce cabinet étant transformé en appartement, la totalité de la surface acquise, suivant estimation domaniale s'élève à 453,91 m<sup>2</sup> X 2 993 € soit 1 358 553 € TTC. Après négociation, la société AKTIMO accepte de proposer la cession de ces 8 logements au prix de 1 293 643,50 € TTC, soit à un prix inférieur de près de 65 000 € à l'estimation domaniale quant aux acquisitions à faire par la commune. Ces prix intègrent une place de parking par logement et des locaux annexes individuels ou collectifs (rangements)

La proposition apparaît satisfaisante, dans la mesure où elle est plus avantageuse que l'estimation du service des domaines, aussi bien pour la cession du terrain à la société AKTIMO que pour l'acquisition de 8 logements en état futur d'achèvement auprès de cette même société.

La commune recevra donc à titre de paiement du prix de cession du terrain à la société AKTIMO une somme de 306 356,50 € outre les 8 appartements dont il a été fait mention. Le rez-de-chaussée de l'immeuble où sont situés les logements acquis par la commune, sera exclusivement affecté, suivant le règlement de copropriété et les actes de cession subséquents à un usage de fonds de pharmacie, et à un usage médical et paramédical.

Il convient de préciser que, du fait de l'introduction de deux recours gracieux contre le permis de construire et de démolir du 28 avril 2010, l'un par l'association des Amis du Rayol, l'autre par l'association ADRER, nouvellement créée, l'une des conditions suspensives posées par la société AKTIMO, pour que sa proposition devienne effective, n'est, pour l'heure pas remplie.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la proposition de la société AKTIMO et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de cession du terrain susvisé au prix offert simultanément à la signature de l'acte d'acquisition des huit logements et parkings au prix demandé par la même société AKTIMO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTÉ par 13 voix pour et 2 abstentions, la proposition de la société AKTIMO en date du 9 juillet 2010,

AUTORISE Madame le Maire, à signer l'acte de cession du terrain susvisé au prix offert, simultanément à la signature de l'acte d'acquisition des huit logements et parkings au prix demandé par la même société AKTIMO.

Pour extrait conforme,  
Mme le Maire,  
A.M. COUMARIANOS





PROMOTION IMMOBILIÈRE

HOTEL DE VILLE  
Madame Le Maire

83820 LE RAYOL CANADEL

La londe le 9 Juillet 2010

Objet :  
RAYOL - Cœur de Village

Madame le Maire,

Nous vous prions de trouver ci-joint nos dernières propositions concernant l'opération dite  
« Cœur du Rayol » :

1. Offre d'achat du terrain constitué par la parcelle AP n° 100, 152 avenue du Touring Club  
au RAYOL CANADEL, d'une surface de 2.400 m<sup>2</sup>

Notre offre porte sur l'acquisition en l'état de ce terrain, avec le bâti existant occupé, sous les  
conditions suspensives suivantes à réunir préalablement à la cession en forme authentique :

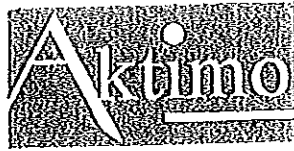
a - réserve habituelle en la matière quant à la libre disponibilité du bien en regard des  
servitudes de droit privé et des éventuelles inscriptions hypothécaires.

b - réserve sur le caractère définitif du permis de construire et de démolir n° 08315210J0007  
du 28 avril 2010 rectifié par l'arrêté du 20 mai 2010 ;

c - réserve sur la libération effective des lieux par leurs occupants actuels, l'acquéreur du  
terrain faisant son affaire du déplacement temporaire et de la réinstallation du pharmacien, le  
vendeur du terrain faisant son affaire du relogement de l'agent territorial occupant  
l'appartement situé en étage.

Ces conditions à caractère suspensif devront être réunies dans un délai de douze mois à  
compter de la formalisation de l'acceptation par la commune de l'ensemble de nos  
propositions, à défaut, chacune des parties sera déliée, sans indemnité, de tout engagement  
vis-à-vis de l'autre.

Sous les réserves exprimées ci-dessus, la réalisation des démolitions et constructions telles  
que prévues par les dossiers annexés aux permis de construire et son rectificatif sus-visé  
constitue une condition essentielle de la vente. Ces dossiers revêtent dès lors un caractère  
contractuel.



PROMOTION IMMOBILIÈRE

Il est précisé que les deux immeubles à édifier constitueront deux copropriétés entièrement distinctes, l'immeuble A, proche de la voie départementale bénéficiant à titre gratuit, d'une servitude de passage la plus étendue sur la voie d'accès à l'immeuble B.

Le règlement de copropriété de cet immeuble destina expressément l'ensemble des lots du rez-de-chaussée à un usage médical, paramédical, pharmacie ou de parapharmacie et ce, de façon exclusive. AKTIMO s'engage à travers l'acte de vente et le règlement de copropriété, qui sera rédigé ultérieurement, à maintenir l'affectation de ces locaux de manière définitive.

Le traitement des parties communes de cet immeuble et notamment le traitement végétal et ornemental de la placette, des escaliers et de la voie de desserte, feront l'objet d'un document annexe au contrat de vente du terrain.

Le prix d'acquisition offert est de 1.600.000 € HT (un million six cent mille euros) payable comptant lors de l'acte authentique, mais compensable pour partie avec les sommes dues par la commune du RAYOL CANADEL pour l'acquisition des lots de copropriété à usage de logements.

## 2. Offre de vente de lots de copropriété

Sous les mêmes conditions que celles mentionnées en a et b ci-dessus, il est offert à la commune d'acquérir les lots de copropriété à créer, ci-après désignés, dans le bâtiment A objet du permis de construire précité, dont les surfaces habitables sont indiquées ci-dessous :

Local	Type	Superficie
A1	T3	72,06 m <sup>2</sup>
A2 (ex D)	T2-T3	53,00 m <sup>2</sup>
A3	T2	37,58 m <sup>2</sup>
A4	T3	68,14 m <sup>2</sup>
A5	T4	76,63 m <sup>2</sup>
A6	T2	37,61 m <sup>2</sup>
A7	T2	37,55 m <sup>2</sup>
A8	T4	71,34 m <sup>2</sup>

outre 8 places de parking extérieur, ainsi que des locaux annexes collectifs ou individuels pour rangements.

Les ventes s'effectueront sous forme de vente en l'état futur d'achèvement avec les garanties imposées par la loi à ce type de vente, étant précisé que le vendeur produira une garantie extrinsèque et non intrinsèque, à savoir une garantie financière d'achèvement (GFA) fournie par un organisme bancaire notoirement connu.



PROMOTION IMMOBILIÈRE

La construction sera réalisée en respect des règlements de construction et notamment des normes d'accessibilité handicapés et d'isolation thermiques et phoniques applicables à la date du dépôt de permis.

Il sera joint un descriptif détaillé des appartements du bâtiment A, conforme à la réglementation, garantissant le niveau de prestations déterminé.

Le délai de livraison sera de dix-huit mois à compter de la signature de l'acte authentique de vente qui interviendra après que sont réunies les conditions suspensives préalablement indiquées.

Le prix de cession des lots sera fixé à 2.850 € TTC le m<sup>2</sup> habitable, ce prix inclut pour chaque appartement la place de parking qui lui est attribuée. La surface habitable totale acquise par la commune, s'élevant à 453,91 m<sup>2</sup>, la commune devra verser une somme totale de 1.293.643,50 € TTC (un million deux cent quatre vingt treize mille six cent quarante trois euros et cinquante centimes).

En conséquence et après compensation entre les sommes dues par l'acquéreur du terrain et par l'acquéreur des logements, l'acquéreur du terrain versera à la commune du RAYOL CANADEL une somme de 306.356,50 €. Cette somme sera payée comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Les points 1 et 2 de nos propositions sont indissociables.

Nous supporterons l'ensemble des frais d'actes notariés, de géomètre, et d'une manière plus générale, de tout autre technicien dont l'intervention sera nécessaire à la réalisation de la vente du terrain et de la cession des lots de copropriété.

Si les conditions suspensives sont réunies dans le délai prévu, l'engagement de chacune des parties envers l'autre sera irrévocable.

L'acte authentique sera reçu en double minute par Maître BERNARD, notaire à Toulon et Me MARIE, Notaire à Cavalaire, dans les trois mois suivant la réunion des conditions suspensives.

L'acquéreur du terrain pourra se substituer une société spécialement créée pour la réalisation de l'opération mais qui sera liée dans les mêmes termes que la société AKTIMO et à condition qu'il n'en résulte pas une diminution des garanties offertes à la Commune du RAYOL acquéreur des lots de copropriété.

Dans l'attente de connaître la position de votre Conseil Municipal sur ces propositions, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de notre parfaite considération.

Jean Michel KESSER  
Gérant